

# Réunion d'information

## Démarche de concertation sur la ZA du Gabarn



## Mot d'accueil

Mme Sylvie Bétat, maire d'Escout

M Bernard Uthurry, Président de la CCHB

Mme Anne Nguyen, Sous-Préfète d'Oloron Ste Marie

## Objectifs de la réunion

- Une réunion pour **apporter des réponses** aux questions que vous m'avez partagées sur :
  - l'incendie de STI
  - la zone d'activités du Gabarn
  - le projet de centrale à enrobé
  
- Donner de la visibilité sur la **suite de la concertation**

## Déroulé de la réunion

1- Retour sur les échanges menés

2- 3 présentations suivi d'un temps question/réponse

Incendie de STI

Fonctionnement de la ZA du Gabarn

Projet de centrale d'enrobé

3- Suite de la concertation

# Point sur les entretiens menés

Annonce de la concertation entre le 17 et 19 mai

Entretiens menés entre le 26 mai et le 8 juin

- 14 entretiens menés par téléphone
- 14 prises de contact directes

Tous les entretiens ont été menés selon la même trame de questions:

- Perception du territoire
- Perception de la ZA
- Les interrogations actuelles
- Solutions pour le futur?

## Perception du territoire

- Un territoire où l'on se sent bien
- Un territoire rural et agricole à proximité d'Oloron Ste Marie qui offre un cadre très verdoyant, une nature préservée, de beaux paysages
- Une commune en longueur coupée par un axe routier avec un centre bourg qui regroupe des habitations, la mairie, l'église, la salle des fêtes, l'école mais pas de commerces
- Une ancienne tourbière : présence d'eau, une vigilance sur les feux et la foudre

## Perception de la ZA

Une ZA qui apparait non finalisée, pas entretenue et donc pas attrayante

Une ZA qui génère des nuisances (trafic, feux de déchets, perte valeur immobilière)

Une ZA déconnectée de son environnement, de ses riverains

Une zone artisanale et/ou industrielle ?

## Perception du projet de centrale d'enrobé

Des sentiments d'incompréhension, d'inquiétude et de rejet vis-à-vis du projet de centrale dominant

Le projet est jugé inadapté au territoire

La balance emploi vs nuisances ne convainc pas

Des craintes sur les nuisances (bruit, poussière, odeur, visuel cheminée, trafic, rejets cheminée) et sur une perte de valeur immobilière

Constat que le risque zéro n'existe pas

Plusieurs personnes ont tout de même souligné la nécessité d'implanter des entreprises sur le territoire pour soutenir l'activité économique et appellent à ce que les entreprises respectent le cadre qui leur sera donné par les autorités compétentes

# Les attentes pour le futur

## Définir un cadre commun :

- Donner une cohérence d'ensemble à ce lieu de travail et de vie
- Adapter le choix des activités à implanter au contexte de la ZA
- Ecrire une charte entre les habitants et la CCHB concernant le développement de la zone

## Instaurer du dialogue :

- La création d'un comité de pilotage de la zone qui inclut les riverains et les entreprises pour :
  - Assurer une communication régulière et la transparence des informations
  - La prise en compte des riverains (respect du cadre de vie)
  - Etre rassuré, débarrassé des inquiétudes liées à la gestion et au développement de la ZA

# Présentations

## **Incendie de STI (voir supports joints)**

M Olivé, directeur adjoint du BEA

Mme Gazda et M Viamonte, DREAL

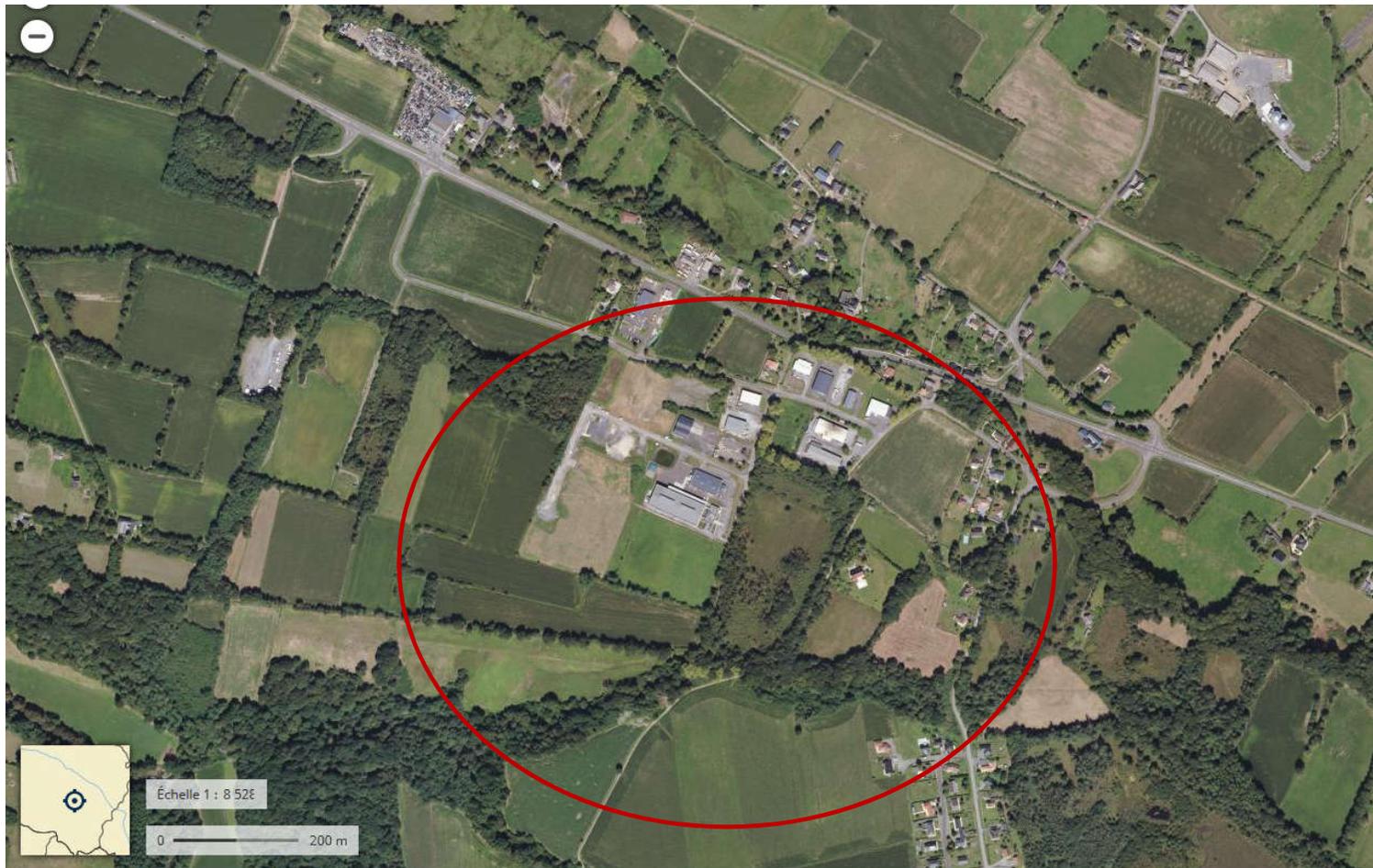
## **Fonctionnement de la ZA**

Mme Palacin, Responsable de service Dév Eco – CCHB

## **Centrale d'enrobé**

M Laborde, gérant Ets Laborde

# LA ZONE D'ACTIVITES DU GABARN



Données cartographiques : © IGN +

# LA ZONE D'ACTIVITES DU GABARN

- Zone d'activités à vocation industrielle, artisanale et dans une moindre mesure commerciale (règlement du lotissement SIVOM du Gabarn 1992)
- La ZAE a été créée dans les années 80 (1989) par le SIVOM du Gabarn et a été transférée à la CC (CCPO à l'époque) lors de sa création
- Depuis, la CCHB assume financièrement son développement. Celui-ci se fait dans le cadre des codes de l'urbanisme et de l'environnement, et fait l'objet de dossiers administratifs (permis d'aménager notamment, dossier loi sur l'eau) instruits par les services de l'Etat compétents (DDTM, SDIS...)
- La CCHB s'occupe de :
  - L'aménagement des terrains et de leur viabilisation (eau potable, pluviale, assainissement, téléphone, électricité...)
  - La vente des terrains viabilisés
  - L'entretien des voiries, des espaces verts...
- Une fois les terrains vendus aux entreprises, ces dernières déposent les dossiers pour demander les autorisations nécessaires à la construction ou l'implantation de leur activité : permis de construire, dossier DREAL si nécessaire...
- La CCHB n'a ensuite pas les moyens légaux au niveau urbanisme (droit de préemption) pour agir sur les éventuelles ventes ultérieures par les entreprises



# LA ZONE D'ACTIVITES DU GABARN

- La commune d'Escout possède une carte communale établie en 2018
- A chaque acte de vente est annexé le règlement de lotissement qui précise entre autres :
  - Vocation du lotissement,
  - Occupation du sol : emprise , implantation, hauteur
  - Desserte réseaux , servitudes, publicité...
  - Délais d'exécution
- Ce règlement se réfère aux documents et règles d'urbanisme existants

# LA ZONE D'ACTIVITES DU GABARN

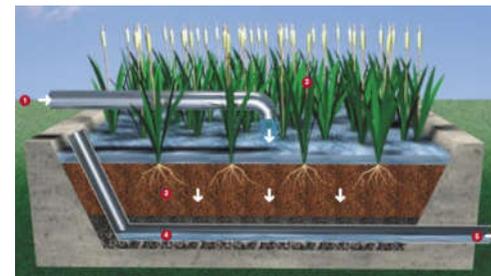
- Les équipements de la zone (assainissement, incendie, électricité, eaux pluviales...) ont été dimensionnés pour l'ensemble des terrains construits et restant à construire
- Les eaux pluviales sont séparées des eaux usées et se rejettent dans les fossés soit directement, soit via le bassin de rétention puis dans le Gabarn (en conformité avec le dossier loi sur l'eau de 2012). Une étude va être menée pour expertiser le tracé du Gabarn.
- Les eaux usées des entreprises (assimilables aux eaux usées d'une habitation) sont orientées vers la station d'épuration.
- La CCHB participe financièrement aux coûts de gestion et d'entretien de la station d'épuration

## Dimensionnement :

200 Equivalent-Habitants (EH) pour les habitations

200 Equivalent-Habitants pour la zone

En 2018, le réseau collecte 130 EH (32,5 % de la capacité)



# LA ZONE D'ACTIVITES DU GABARN

- Les recettes directes liées à la ZAE du Gabarn se distinguent comme suit :
  - Une taxe d'aménagement payée lors du PC qui est redistribuée entre la Commune, le Département et la Région.
  - Des impôts locaux principaux:
    - CCHB :
      - Cotisation Foncière des Entreprises
      - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
      - Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau (ex ENEDIS, Orange...)
      - Taxe foncière (partie)
      - Environ pour 2020 : 0.5% du budget de la CCHB (125 000 €)
    - Commune :
      - Taxes foncières (partie)
      - Attribution de compensation
      - Environ pour 2020 : 25% du budget de la commune (75 368€ y/c taxe aménagement)

# LA ZONE D'ACTIVITES DU GABARN

## MEMO : QUI FAIT QUOI ?

### La CCHB

- Aménagement , développement et gestion de la zone, entretien des espaces verts
- Vente des terrains viabilisés
- Lien avec les entreprises
- En accompagnement/liens avec les services de l'Etat, SDIS...

### La mairie

- Gestion, entretien et surveillance de la station épuration
- A élaboré la Carte Communale
- Délivre les permis de construire

# LA ZONE D'ACTIVITES DU GABARN

- En cas de pollution ou incendie, la CCHB n'a pas de rôle spécifique à part celui d'accompagner au mieux les services compétents : SDIS, Etat....

## LA ZONE D'ACTIVITES DU GABARN

- Concertation avec les élus locaux sur le projet de centrale d'enrobé fin 2018.
- C'est bien la CCHB qui s'est chargé de l'aménagement du terrain vendu à M Laborde.
- A ce jour, il n'est pas prévu d'élargissement de la route de la zone ou un rond point en sortie de la zone en lien avec le projet.



# PROJET CENTRALE A ENROBE

Réunion du 8 Juillet 2021

# 1-Quel est le contexte et quels sont les chantiers qui justifient l'implantation de l'usine d'enrobé au Gabarn ?

La 3<sup>ème</sup> génération se met en place dans l'entreprise.

Dans un souci de pérennité et d'indépendance il est important de maîtriser la fourniture de matériaux d'où le souhait d'avoir une centrale à enrobé. Actuellement, l'entreprise met en œuvre des enrobés qui proviennent de la centrale de Lescar.

Les camions ont souvent du retard au chargement, il faut commander la fabrication de l'enrobé 5 jours à l'avance cela manque de souplesse et la gestion de nos chantiers est compliquée.

De plus, nous ne maîtrisons pas le prix de la fourniture d'enrobé qui peut fluctuer pour différentes raisons.

## 2-Y a-t-il des perspectives d'agrandissement de la centrale dans un futur proche ?

Une centrale d'enrobé ne peut pas être modifiée. Dès le départ elle est calibrée pour un tonnage fabriqué maximum.

### 3-Quid de l'impact de la non réalisation de la déviation sur la centrale ?

Le projet de la centrale ne dépend pas de la réalisation de la déviation.

## 4-En cas de faillite que deviendra le site ? Qui assurera le démantèlement ?

Le but n'est pas de faire faillite. Si par malheur cela se produisait il y aurait plusieurs possibilités. Elle pourrait être reprise par un concurrent ou la centrale serait rachetée, démontée et installée ailleurs.

L'installation par elle-même aura toujours de la valeur et c'est du matériel recherché.

## 5-Quels sont les rejets d'une centrale d'enrobé ? Comment sont-ils traités ?

Il s'agit de :

- rejet de COV (Composé Organique Volatile)
- de gaz de combustion, de vapeur d'eau.

Lors de la fabrication, l'incinération des COV se fait dans le brûleur : cela garantit des émissions largement inférieures à la réglementation. Toutes les fumées passent par un filtre à manches haute performance.

Des mesures annuelles sur les rejets atmosphériques sont réalisées.

Dans notre dossier, nous avons prévu de réaliser une étude de dispersion atmosphérique et de dispersion d'odeurs.

## 6-Quels sont les risques de pollution de la centrale ?

Les risques de pollution peuvent être :

- Fuite d'une cuve de bitume : les cuves sont dans des bassins de rétention en béton étanche. La capacité de rétention des bassins correspond au volume total des cuves de bitume.
- Fuite de gaz : l'installation est réalisée par un professionnel avec tous les systèmes de sécurité et détecteurs de fuite. Cette installation est contrôlée tous les ans.
- Fuite d'hydrocarbure : sur le site il n'y aura que le chargeur, l'alimentation sera assurée par une cuve de stockage double peau de 1000L installée sur une dalle béton reliée au séparateur hydrocarbure.
- Eaux pluviales : la plate-forme sera imperméabilisée. Les eaux seront collectées par des regards à grille, évacuées par des buses béton vers un séparateur hydrocarbure dimensionné suivant la surface et le débit. Ensuite, elles seront dirigées vers un bassin de régulation branché sur le réseau principal EP.
- Incendie : l'installation sera équipée d'extincteurs. Une bâche à incendie sera installée à l'entrée.

## 7-Combien de camions en moyenne journalière vont circuler sur la RN134 ?

Le trafic de camions sur la RN134 sera sensiblement identique.

Les camions qui approvisionnent l'enrobé sur le secteur d'Oloron empruntent déjà celle-ci.

## 8-Quand le dossier sera-t-il déposé à la DREAL ?

Il est prévu de déposer le dossier à la DREAL et le permis de construire fin septembre, début octobre 2021.

## 9-Y a-t-il eu une étude du sol ?

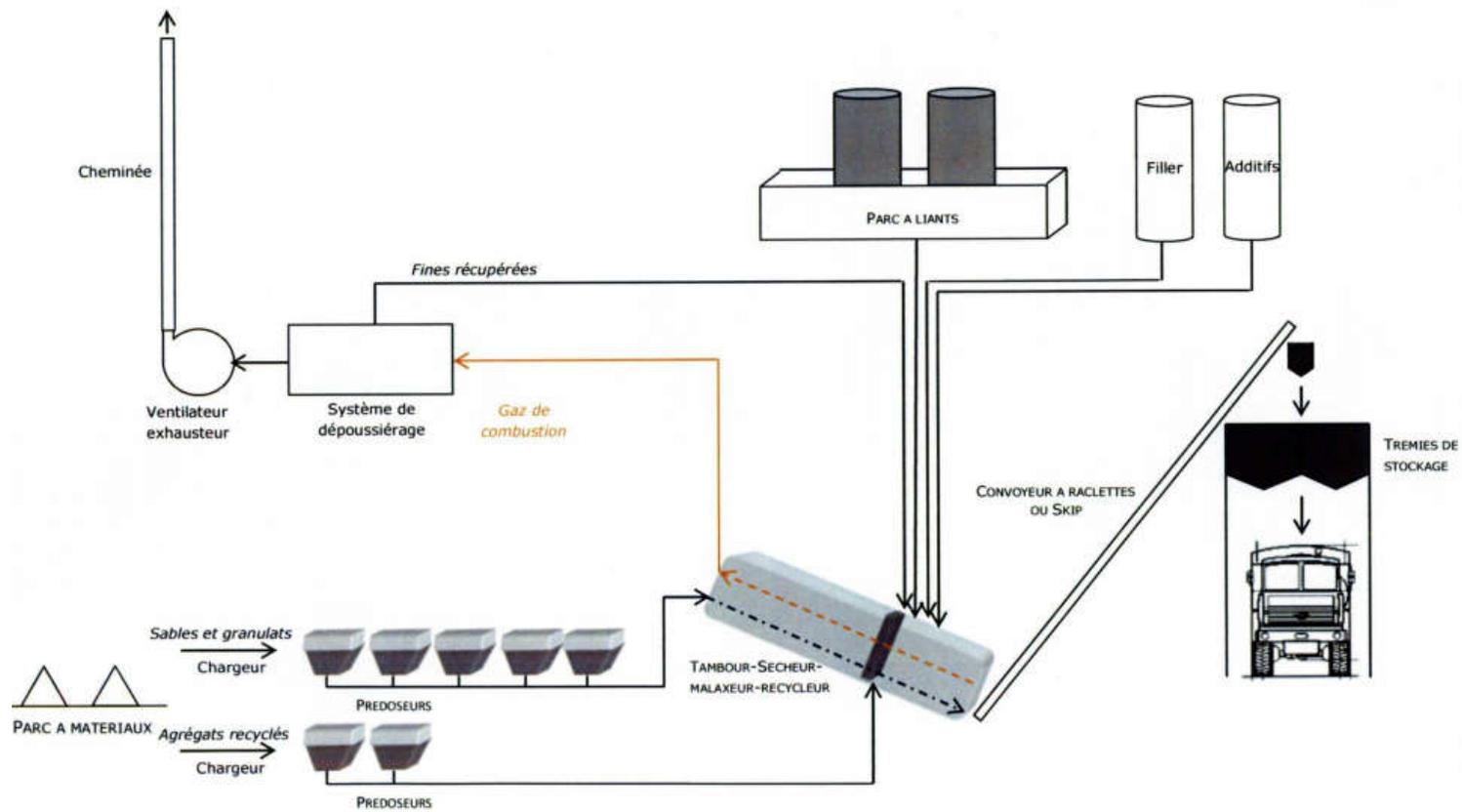
L'étude de sol sera réalisée après l'obtention des autorisations.

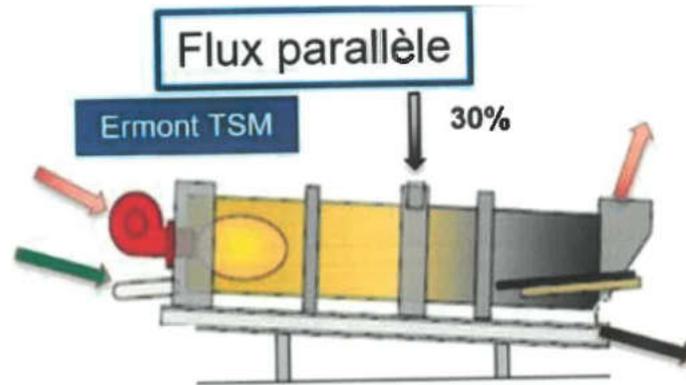
Celles-ci seront réalisées pour le calcul des massifs de fondation de l'installation. Par rapport à la plate-forme il n'y a pas de problème, l'assise est sur de l'argile.

10-Le risque incendie en lien avec la tourbe présente aux abords du site est-il pris en compte ?

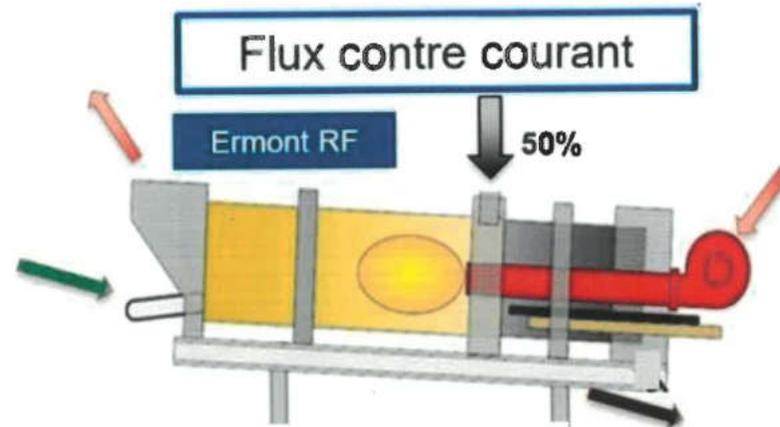
Il n'y a pas de tourbe sur l'emprise de la zone. La terre noire est sur une épaisseur comprise entre 80 cm et 1 m. Le support est argileux. Il ne peut pas y avoir d'incendie.

# Schéma de fonctionnement d'une centrale d'enrobé





Le flux gazeux traverse la zone d'enrobage:

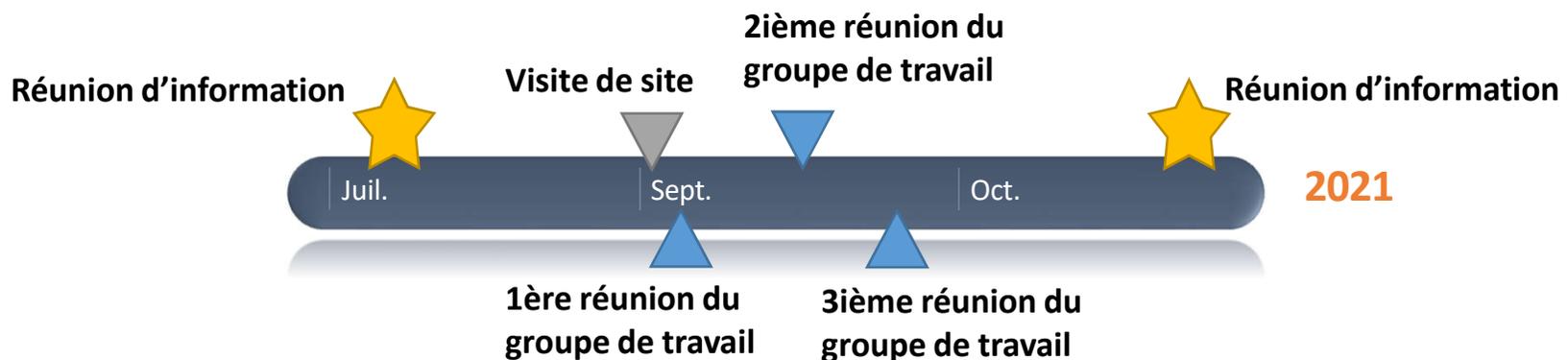


 **LABORDE**

**MASE**  
SUD-OUEST

## Suite de la démarche de dialogue

- Proposition de réunir un groupe d'une dizaine de volontaires pour
  - Poursuivre les échanges sur le projet de centrale d'enrobé afin d'aboutir à un avis éclairé sur le projet
  - Travailler aux propositions faites d'instaurer un dialogue sur la zone d'activité et de définir un cadre commun



## Suite de la démarche de dialogue

- Visite d'une centrale d'enrobé à Mérignac organisée par M Laborde sur une journée la 1<sup>ière</sup> semaine de septembre
- En suivant 3 réunions seront proposées au groupe de travail
- S'inscrire, signifie être présent pour la visite et les 3 réunions
  - Pré-Inscription possible dès aujourd'hui (feuille disponible en fin de réunion)
  - Puis auprès de Magali Silva par mail

## Mot de conclusion

Mme Sylvie Bétat, maire d'Escout

M Bernard Uthurry, Président de la CCHB

Merci pour votre  
attention

**Magali Silva – [magali.silva@apesa.fr](mailto:magali.silva@apesa.fr)**